



SYNTEF-CFDT

Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

ANACT

Fédération PSTE



Le **BLOG** www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

DECLARATION PREALABLE AU CHSCT MINISTERIEL DU 11 MARS 2016

A la mi-janvier 2016 WIKIT a été installé dans l'ensemble des services d'inspection du travail. Est-il utile une nouvelle fois de rappeler le travail d'analyse mené par le CHSCT M et le cabinet ERETRA qui a mis en exergue les difficultés que l'outil présente en l'état ? Est-il nécessaire de rappeler à nouveau les interpellations que notre organisation du travail a formulées au cours des dernières réunions de cette instance sur l'impact organisationnel que la mise en place de WIKIT a inmanquablement suscité ? Evidemment non, ces alertes sont parfaitement connues de la DRH et de la DGT.

Ces alertes ont-elles été suivies d'une quelconque action, destinée à anticiper les écueils de l'outil ? La réponse n'en est pas moins évidente : non !

Car oui, **WIKIT impacte l'organisation du travail, quand bien même la DGT a cherché à contourner cette question, laissant les services déconcentrés gérer, très mal et avec retard ces impacts.**

Est-il utile de demander à l'administration centrale une position sur ce sujet ? La réponse est la même : non ! Car elle a déjà répondu. Aucune position ne sera prise sur l'aspect organisationnel laissant la main aux DIRECCTEs, aux UD voir aux UC, sans directive. C'est ainsi qu'on observe ça et là des « qui fait quoi ? » des « pas à pas » et des « je ne sais quoi ? » !!

En somme c'est une **cacophonie généralisée, laissant les utilisateurs livrés à eux-mêmes.** Mis à part, une charte de saisie, dont le contenu sera des plus légers et finalement peu novatrice par rapport au texte concernant CAP SITERe, rien. Cela est-il satisfaisant venant de l'autorité centrale de l'inspection du travail, qui mise beaucoup sur cet outil de partage ? Nous ne le pensons pas.

Nous ne reviendrons pas sur les difficultés techniques et ergonomiques de l'outil qui sont connues et dont nous attendons toujours les correctifs. Mais peut-on accepter

qu'un outil informatique puisse être livré aux mains des utilisateurs finaux, alors qu'il comprend de nombreuses carences : chartes graphiques approximatives, impossibilité de saisir nombre d'actes faisant suite à contrôle, impossibilité de corriger des erreurs, engorgement par des reprises inutiles de CAP SITERE. La liste est longue.

D'urgence nous demandons une remise à plat et que ces dysfonctionnements soient rapidement corrigés. Sans quoi, WIKIT sera atteint du syndrome « CAP SITERE », au point que certains commencent déjà à regretter ce dernier alors qu'ils n'avaient cessé de souligner ses défauts. Mais l'inspection du travail n'est plus à un paradoxe prêt, vous en conviendrez.

Paradoxe d'un service de l'Etat censé faire appliquer le code du travail et en particulier ses dispositions destinées à préserver la santé physique et mentale des salariés du secteur privé. Dispositions qui s'appliquent d'ailleurs à ses propres agents. On pourrait ainsi imaginer que l'encadrement de ces services soit expert sur ces domaines, en particulier son autorité centrale aidée par une DRH rompue à la prévention des risques, en particulier psychosociaux.

Or là encore paradoxe ! Les réorganisations se succèdent, sans anticipation, sans accompagnement et sans analyse préalable des risques. **La réorganisation territoriale** est un exemple des plus actuels, **où l'incertitude règne et les études d'impact menées tambour battant sont qualifiées par la DRH, d'insuffisantes. Sans pour autant qu'il soit menées de nouvelles études, soit volontairement, soit dans le cadre des expertises décidées par les CHSCT.**

C'est ainsi que les principes généraux de la prévention des risques sont réécrits, par ceux-là même qui en sont les auteurs, au grand dam des agents qui sont censés les appliquer pour autrui. Paradoxe ! Car **le principe appliqué est bien le suivant : « pour éviter le risque, le mieux est de l'ignorer ». Pratique ! Mais irréaliste.**

L'ignorance feinte, partielle ou totale d'ailleurs, entre en action dès lors que les organisations syndicales réformistes pointent du doigt ce qu'il y a de plus gênant. Or ne sommes-nous pas aussi au ministère du dialogue social ? Paradoxe !

L'hyper violence entre agents dans laquelle les services de l'inspection du travail sont entrés depuis plusieurs mois est bien réelle, et réellement ignorée ! Et là encore, la CFDT a alerté, dénoncé, réclamé des actes... A défaut d'acte c'est une omerta des plus malsaines qui s'est installée.

Plongées dans l'immobilisme le plus délétère, les hiérarchies locales sont dépassées avec le sentiment, sans doute exact, que les services centraux n'ont aucune envie de se saisir des conséquences de ce qu'ils ont initié.

Les situations s'amplifient, se développent, se gangrènent. Paradoxe là encore d'un service de l'Etat qui plutôt que de vouloir régler ses problèmes préfère voir des services entiers plonger dans le chaos et la paralysie et au final ne plus rendre le service au public, ce qui est pourtant sa raison d'être.

En **Pays-de-Loire** une UD après l'autre tombe dans les conflits dont les seules solutions proposées et mises en œuvre sont l'exfiltration des RUC, objet d'acrimonies. En **Nord Pas de Calais Picardie**, l'UD du Nord traite de manière atypique les violences verbales exercées à l'encontre d'une RUC, en diligentant une

enquête à charge offrant pour toute sortie de crise, la possibilité pour cet agent d'occuper un placard. Ce dernier exemple permet d'illustrer le soutien « efficace » apporté aux RUCs dans la difficulté. En **Haute Savoie** nul n'est besoin de signaler que **cette UD est désormais plongée dans un climat tel, qu'il est impossible pour les agents de pouvoir travailler sereinement.**

En **Ile de France**, le niveau de violence est paroxystique. Pour exemple, à l'**UD de Paris le cabinet « GESTE » spécialisé en psychologie du travail a fait le constat d'un climat « d'une violence jamais constatée par le cabinet en 30 ans d'activité » (SIC).** Des agents se font agresser verbalement en réunion de service sans que la hiérarchie ne cherche à adopter des mesures adéquates.

Ces constats suffisent à eux-mêmes pour qualifier une situation des plus dégradées, marquant une dangereuse dérive. **Le SYNTEF CFDT ne restera pas sans réagir et par cette déclaration nous vous indiquons que nous ferons remonter systématiquement aux administrations centrales, au plus haut niveau, les situations de violence que nous aurons à connaître et n'ayant fait l'objet d'aucune mesure ou bien d'action visant à stigmatiser les victimes.** Sur la foi de ces signalements, nous mobiliserons les procédures d'alertes formelles dont vous connaissez les pendants juridiques.

Il est plus que temps que vous réagissiez et qu'enfin vous fassiez montre de plus de détermination, sans quoi vous devrez pleinement assumer les conséquences les plus dramatiques de la détresse profonde dans laquelle sont plongées les victimes de ces actes odieux !

Un **autre facteur anxiogène** est lié aux **affectations des inspecteurs/trices du travail issus de l'EPIT comme du concours externe.** Les incertitudes pèsent d'autant plus que ce manque de visibilité perturbe aussi le fonctionnement des services. Pour les IET, nous demandons en particulier que les situations individuelles qui posent problème, et elles sont limitées à deux cas, soient examinées par la DRH avec attention afin de ces futurs/res inspecteurs/trices ne se trouvent pas dans des situations sociales et familiales compliquées, génératrices de stress.

Il est plus que temps que vous cessiez d'ignorer les évidences. Plutôt que de tenter de nous noyer en organisant une réunion de CHSCT M commun dont l'objet n'avait que peu d'importance en rapport avec les préoccupations du moment, agissez !



Vos représentants SYNTEF-CFDT au CHSCT-M

**Niklas VASSEUX – UT Paris
Anne COCHOU – UT Finistère – à titre d'expert**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20. – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

WWW.SYNTEF-CFDT.COM